

# MOTION DE SYNTHÈSE

## **1 Les services publics tiennent une place très importante dans l'organisation de la France et dans le cœur des Français :**

■ **d'abord**, parce que nos services publics ont longtemps été de très bonne **qualité**, notamment en comparaison de l'étranger, et que la plupart le demeure. L'état de nos routes et de nos trains, l'accès facile et immédiat aux services essentiels, le professionnalisme du service public hospitalier, le maillage territorial de l'administration d'Etat, l'implication des collectivités locales dans de nombreux services aux familles et aux entreprises, la probité, la neutralité et le dévouement des agents publics font assurément partie de la qualité de la vie en France ;

■ **ensuite**, parce qu'en France, le service public ne se réduit pas à une somme d'activités d'intérêt général, mais constitue l'instrument d'une conception politique de l'Etat. En France, l'Etat ne tire pas sa légitimité de ses prérogatives, mais du fait qu'il les met au service de la solidarité entre les citoyens. Vecteur de la **fraternité**, ce troisième terme de notre devise républicaine, ou encore de la cohésion sociale, pour utiliser une expression plus moderne, le service public est ce qui permet à la liberté et à l'égalité de se compléter et non de s'opposer.

**C'est parce qu'il est au cœur du lien social que l'organisation du service public repose sur trois principes fondateurs :**

- > **la continuité**, qui assure aux Français que les services publics fonctionneront à tout moment sur l'ensemble du territoire ;
- > **l'égalité d'accès**, qui garantit aux usagers, quels que soient leur lieu d'habitation, leur niveau de vie ou leur âge, de bénéficier du même niveau de prestations ;
- > **l'adaptabilité**, qui exige que les services publics évoluent en permanence en fonction des besoins des usagers, des caractéristiques des territoires ou des opportunités créées par l'évolution des techniques.

## **2 L'attachement des Français à leurs services publics ne les empêche pas de regretter et de critiquer le décalage croissant qui existe entre les principes fondateurs du service public et la manière dont ceux-ci se concrétisent dans les faits :**

■ **le principe de continuité est ainsi ostensiblement méconnu pendant les périodes de grève**. Les mouvements de grève à la SNCF et à la RATP représentent entre le quart et la moitié des jours de grève observés dans les entreprises françaises. Ces grèves sont à l'origine

de désagréments majeurs pour les usagers, dont la plupart appartiennent aux catégories les moins privilégiées de la société, et provoquent de lourdes pertes pour les entreprises. Si le secteur des transports est particulièrement concerné, il n'est pas le seul. Il suffit de songer par exemple à l'Education nationale ou à la collecte des déchets ;

- **dans plusieurs services publics, et pas des moindres, le principe d'égalité s'étiolo.**

Tel est le cas par exemple en matière hospitalière où l'offre de services est très disparate selon les différentes parties du territoire, ou encore dans le domaine de l'éducation, qui reproduit de plus en plus les inégalités au lieu de les corriger ; le service postal est pour sa part insuffisant en zone urbaine et les attentes aux guichets très longues, tandis que, dans le domaine des nouvelles technologies, c'est l'égalité d'accès à l'internet à haut débit et à la téléphonie mobile qui n'est pas respectée puisque de nombreuses communes rurales sont privées de ces technologies aujourd'hui essentielles ;

- **enfin, le principe d'adaptabilité des services publics est plus souvent invoqué à l'appui de modifications unilatérales du service que d'une réelle dynamique d'adaptation aux besoins des usagers.**

Sans nier les efforts de certaines administrations au cours des années récentes, c'est un fait que des dysfonctionnements récurrents de l'administration, tels que la lenteur, le caractère impersonnel du traitement des dossiers, la complexité des procédures, l'inadaptation des horaires, dénoncés depuis tant d'années, ne sont pas corrigés.

Par ailleurs, l'absence d'attention à l'utilisateur empêche de voir que certains besoins du passé se transforment et que des besoins nouveaux apparaissent. 92% du courrier est aujourd'hui constitué de factures et de publicité. Ne doit-on pas en tirer des conséquences en matière de distribution ? A l'inverse, les nouveaux besoins en termes de garde d'enfants et d'accueil des personnes âgées dépendantes sont-ils pris en compte de manière suffisamment active ?

---

### **3 A l'insatisfaction des usagers s'ajoutent des motifs sérieux d'inquiétude pour les citoyens :**

---

- **l'Europe** tout d'abord, dont les traités fondateurs ne mentionnent pas le service public autrement que pour préciser dans quelles conditions les règles de la concurrence ne s'appliquent pas aux services d'intérêt économique général ;

- dans les **zones rurales**, les habitants sont inquiets devant la disparition progressive, non concertée, non planifiée, de plusieurs services publics. Cette inquiétude est d'autant plus vive qu'après les services publics, ce sont les entreprises qui risquent de partir ;

- les Français et les entreprises s'interrogent de plus en plus sur **la capacité des services publics à se moderniser** pour se mettre au niveau des enjeux de la mondialisation et de l'économie de la connaissance. Cela concerne notamment les services publics de l'emploi, de la justice, de l'éducation, de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

# MOTION DE SYNTHÈSE

■ enfin, avec une dette de 17 000 € qui pèse sur chaque enfant dès sa naissance, 44% du budget de l'Etat consacré aux dépenses de personnel et un impôt sur le revenu dont le produit est intégralement consacré au service des intérêts de la dette, **les Français s'inquiètent évidemment de la situation des finances publiques et du coût des services publics.**

**La gauche s'est longtemps considérée propriétaire du service public.** Pour préserver sa clientèle, elle a soigneusement entretenu la confusion entre le service public, le secteur public, le monopole, les agents publics. Sa vision du service public n'a jamais eu d'autre contenu que toujours plus d'argent, toujours plus de fonctionnaires, toujours plus d'égalitarisme.

Le résultat est édifiant.

On n'a jamais autant augmenté les dépenses publiques et les effectifs de la fonction publique qu'entre 1981 et 2002.

Et pourtant, jamais les Français n'ont autant douté de leurs services publics. Jamais le chômage n'a été aussi élevé. Jamais les principes fondateurs du service public n'ont été aussi méconnus. Jamais les services publics n'ont été aussi statiques et éloignés des préoccupations des Français. Jamais les infrastructures de transports et les investissements d'avenir n'ont pris autant de retard, sans parler de l'endettement des entreprises publiques et des perspectives d'évolution de leur régime de retraites. Jamais les fonctionnaires ne se sont sentis aussi démunis face aux attentes de leurs compatriotes.

---

## **4 Le temps est venu pour l'Union pour un mouvement populaire de proposer une nouvelle ambition pour les services publics.**

---

**Cette ambition est fondée sur trois convictions :**

- > **la population a des besoins essentiels** que le marché ne sait pas prendre en charge dans des conditions égales ou satisfaisantes. Il existe aussi une demande de lien social qu'une redistribution anonyme de l'argent public ne suffit pas à satisfaire. Le rôle du service public, c'est d'assumer ces missions ;
- > **ce qui compte le plus en matière de services publics**, ce n'est pas le maintien des structures, mais la manière dont les principes fondateurs du service public sont satisfaits ;
- > **ce qui manque actuellement aux services publics**, ce ne sont ni des moyens ni des agents, mais des orientations et des exigences. Les services publics ne sont pas condamnés à être l'éteignoir de la croissance. Ils peuvent et doivent redevenir des facteurs de richesse et de modernité.

**Avoir de l'ambition pour les services publics, c'est leur fixer trois exigences :**

■ **la première, c'est de mettre réellement les usagers, les ménages comme les entreprises, au cœur des services publics.**

■ Cela suppose d'abord de **rendre effectif le principe de continuité du service public**. La raison d'être du service public, c'est de faciliter la vie des Français, pas de la rendre plus compliquée.

Bien qu'elle ne sous-estime pas les progrès accomplis en la matière, l'UMP ne saurait s'en satisfaire : d'une part, parce que le mécanisme de l'alarme sociale n'a réduit que de moitié les jours de grève à la RATP, laissant subsister tout le problème de la continuité du service pour ces jours là ; d'autre part, parce l'obligation récemment faite à la SNCF et la RATP d'assurer respectivement 33 et 50% du trafic les jours de grève ne constitue pas un progrès suffisamment significatif par rapport à la situation existante, ne concerne que la région parisienne et n'est pas en mesure de répondre à l'attente des usagers. Les usagers des transports publics ne veulent pas un train sur trois pendant les périodes de grève, mais un service complet aux heures de pointe. Au surplus, infliger des sanctions financières à la SNCF et à la RATP en cas de non-respect des obligations de trafic aboutit in fine à peser sur l'utilisateur ou sur le contribuable, ce qui est quand même un comble.

**C'est pourquoi l'UMP estime qu'une loi est incontournable** pour assurer la juste conciliation entre la continuité du service public et le droit de grève. Ce n'est pas un hasard si l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, pays dans lesquels le dialogue social est pauvre, y ont recouru. La loi doit fixer la liste des services publics considérés comme essentiels et dont la continuité doit être assurée, ainsi que les principes généraux du service minimum garanti. Elle laissera aux partenaires sociaux le soin de définir, par des accords de branche et d'entreprise, les conditions particulières de mise en œuvre de ce service. À défaut d'accord entre les partenaires sociaux, une autorité indépendante sera chargée de déterminer les conditions du service minimum garanti. La loi devra également développer les mécanismes de prévention des conflits et renforcer les conditions du dialogue social. Le dispositif doit être gagnant-gagnant pour les usagers, les gestionnaires du service public et les partenaires sociaux.

■ Mettre les usagers au cœur des services publics, c'est ensuite **redonner vie au principe d'adaptation** des services publics.

Cela implique en premier lieu **d'associer les usagers** à l'organisation du service de manière beaucoup plus volontariste qu'aujourd'hui.

Cela suppose, en deuxième lieu, de se plier une fois pour toutes à l'exigence **d'évaluation des politiques publiques**.

Cela justifie, en troisième lieu, **d'étudier toutes les formes d'organisation du service public** afin d'en retenir les plus efficaces. Pour l'utilisateur, et à l'exception des services régaliens, la nature publique ou privée de l'organisme qui délivre une prestation ayant le caractère d'un service public importe peu : seules comptent la qualité de l'offre et sa capacité à évoluer en fonction de ses besoins. Contrairement à la vision sclérosée et clientéliste de la gauche, la rentabilité n'est pas incompatible par nature avec le service public, mais permet au contraire, dans certains cas, de réduire les coûts du service public et d'améliorer le service aux usagers. De nombreux exemples, notamment le secteur aérien et celui des télécommunications, ont montré que l'ouverture à la concurrence ou les partenariats avec

# MOTION DE SYNTHÈSE

le privé permettaient à la fois de garantir le service public, de diversifier l'offre et de faire baisser les prix.

Cela exige enfin et en revanche, que les pouvoirs publics se dotent des moyens de **garantir le respect des principes fondateurs du service public** lorsque son exécution est confiée à des partenaires privés ou que le secteur est ouvert à la concurrence. L'UMP considère qu'en cas d'ouverture à la concurrence, tant que le marché n'est pas complètement à même de prendre en charge tous les besoins, **l'actualisation régulière du service universel** est une nécessité pour que le service de base ne devienne pas progressivement un service au rabais. Il est regrettable que le contenu du service universel des télécommunications, défini par la Commission européenne en 1992, n'ait jamais été modifié depuis cette date. Aujourd'hui, les usagers ont moins besoin de cabines téléphoniques que de l'accès au téléphone mobile et à l'internet à haut débit. De même, les autorités de régulation doivent se montrer suffisamment fermes avec les opérateurs, notamment l'opérateur historique, pour que l'intérêt des consommateurs soit bien l'objectif premier de l'ouverture à la concurrence ;

## ■ la deuxième exigence, c'est d'assurer l'égalité d'accès aux services dans tous les territoires.

■ La taille du territoire français, les difficultés d'accès à certaines zones, les disparités de la densité et du relief, font de l'égalité d'accès aux services publics une exigence majeure et une question complexe. La France doit tout à la fois assurer la présence des services publics en milieu rural et tenir compte des besoins croissants des populations urbaines et périurbaines. **L'UMP estime qu'il est possible de concilier ces deux exigences en s'appuyant sur une méthode nouvelle, en conduisant la modernisation des services publics et en renforçant les infrastructures de transport. Elle entend faire du territoire une chance et non pas une contrainte.**

■ Jusqu'à présent, l'organisation territoriale des services publics était pensée service par service, selon une logique allant du sommet vers la base, caractérisée par l'élaboration de schémas nationaux. A l'image de la réorganisation territoriale de la police et de la gendarmerie entreprise en 2002, **L'UMP estime qu'une autre méthode doit prévaloir :**

> **en premier lieu**, la problématique de la vie en milieu rural et montagnard doit être abordée de manière plus globale que sous le seul aspect des services publics. Nos compatriotes habitant en zones rurales ne rencontrent pas seulement des difficultés dans l'accès à ces services, mais aussi dans l'accès aux technologies modernes de communication (internet à haut débit, téléphonie mobile, télévision et même radio) et dans l'accès à d'autres services essentiels tels que la médecine libérale, les pharmacies, les commerces de proximité, les services bancaires... C'est la présence de l'ensemble de ces services qu'il faut prévoir et organiser en même temps ;

> **en deuxième lieu**, la diversité du milieu rural doit être mieux prise en compte. La ruralité, ce sont à la fois des populations isolées et fragiles qu'il faut protéger et des populations actives, tournées vers l'avenir, qui ont fait le choix de vivre en milieu rural. Leurs besoins sont différents ;

> **en troisième lieu**, et en opposition totale à la méthode traditionnelle des schémas nationaux, il faut **charger les préfets de département**, assistés de leurs sous-préfets d'arrondissement, de **dresser la cartographie des besoins exprimés par le public** en matière d'accès aux services essentiels, et de proposer des solutions. L'établissement de cette carte suppose une étroite concertation avec les élus locaux, les acteurs de terrain des services publics, les acteurs de terrain des autres services nécessaires à la vie quotidienne des ménages et des entreprises, enfin les usagers. Les usagers des services publics sont parfaitement à même de comprendre et d'approuver certaines restructurations. Ils ne supportent plus en revanche de ne jamais être associés à l'élaboration des réformes qui les concernent. C'est en faisant de la concertation que l'on peut convaincre les usagers, par exemple, qu'une agence postale ouverte quelques heures par semaine est beaucoup moins utile qu'un point poste installé chez un commerçant ouvert tard le soir et six jours sur sept ;

> **enfin**, seule **l'approche globale de l'ensemble des services** est à même de dégager des solutions innovantes permettant, non seulement de garantir l'égalité d'accès aux services essentiels, mais encore d'améliorer la qualité du service rendu. En raisonnant service par service, on court inévitablement le risque d'aboutir à la fermeture successive des trésoreries, des guichets de sous-préfecture, des gares SNCF, des bureaux de poste, puis de la banque et de l'épicerie de proximité. C'est en effet toujours aux mêmes endroits que les usagers et les clients se font rares. En raisonnant de manière globale, on se donne la possibilité de maintenir tous les services par la mutualisation des équipements et des hommes.

#### ■ L'UMP propose ensuite d'édicter trois règles de conduite en matière de restructuration des services publics en milieu rural :

> **aucun service ne doit être supprimé s'il ne s'accompagne pas d'une offre de qualité supérieure**. Les familles sont prêtes à accepter le regroupement de plusieurs écoles dans un seul bourg à condition que les enfants soient pris en charge sur une amplitude horaire plus grande, permettant aux femmes de travailler. Elles acceptent le regroupement des collèges si celui-ci est couplé à la création d'un véritable internat, qui ne se contente pas d'héberger les élèves, mais leur propose un réel accompagnement pédagogique. Elles savent que les hôpitaux qui ne pratiquent pas suffisamment d'actes représentent un danger et que le matériel lourd est de moins en moins abordable financièrement pour les petites structures. Mais elles veulent des garanties sur la capacité des pouvoirs publics à acheminer en urgence les patients vers les plateaux techniques départementaux ou régionaux ;

> **les zones les plus fragiles doivent faire l'objet d'une discrimination positive territoriale assumée**. Toutes les zones rurales ne peuvent pas être traitées de la même manière car toutes ne sont pas confrontées aux mêmes difficultés. En revanche, on ne peut pas accepter que ce soient les mêmes territoires qui cumulent tous les handicaps en termes d'isolement géographique et technologique et de difficultés d'accès aux

# MOTION DE SYNTHÈSE

services essentiels. Lorsqu'il n'y a pas d'autre solution, les pouvoirs publics doivent prendre les dispositions nécessaires pour garantir l'accès des usagers aux services publics dans les mêmes conditions que les personnes vivant dans des parties plus peuplées du territoire. C'est pour dégager les marges de manœuvre nécessaires à cette garantie d'égal accès qu'il est impératif de développer la performance de nos services publics ;

> enfin, **tout moratoire** en matière de restructuration de services publics **doit s'accompagner de l'engagement des élus** de formuler des propositions raisonnables à l'issue de la concertation.

■ L'UMP ne veut pas que le malheur des campagnes aujourd'hui fasse le malheur des villes demain. **Elle estime que les infrastructures de transport doivent faire l'objet d'une politique d'investissement plus vigoureuse** afin de désenclaver certaines régions françaises qui demeurent isolées, d'améliorer l'offre de transports collectifs en zone urbaine, et de renforcer le fret ferroviaire notablement sous-développé en France (moins de 15% du trafic de marchandises contre plus de 65% en Suisse). A l'idéal socialiste de gratuité des services publics et de sous-investissement, l'UMP propose une politique de qualité, de modernité, de développement durable.

■ L'UMP suggère enfin d'alléger toutes les réglementations inutiles qui brident l'initiative et empêchent la modernisation de la vie en milieu rural. Elle propose de renforcer le rôle des mairies dans l'information et l'orientation des usagers en matière de services publics. Elle estime que la mise en œuvre des soins de suite, la télémédecine et le regroupement de spécialistes et de généralistes sur un même site sont l'avenir des hôpitaux ruraux. Elle croit que le regroupement des services publics et leur association avec les commerces de proximité peuvent non seulement garantir la présence de tous les services essentiels en milieu rural, mais encore en améliorer les prestations. Elle pense que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication est un instrument essentiel de modernisation des services publics, mais doit s'accompagner d'une aide aux personnes défavorisées, isolées ou âgées pour se familiariser ou tout simplement utiliser ces techniques. Elle propose enfin de stimuler le bénévolat par la désignation de collaborateurs de service public en milieu rural et la création de mécanismes d'incitation au profit de ceux qui donnent ce qui manque le plus à la construction du lien social : du temps ;

■ **la troisième exigence, c'est de faire des services publics un moteur de la croissance et du changement économique et social dont notre pays a tant besoin.**

Après vingt années de socialisme, où l'argent des Français qui travaillent a été dépensé sans compter, l'Union pour un mouvement populaire ne craint pas d'affirmer que les services publics peuvent et doivent redevenir un moteur de la croissance.

Cela passe par quatre actions prioritaires :

■ dans le contexte de la mondialisation, **il faut d'abord réformer les services publics dont l'organisation et le fonctionnement empêchent la France de s'engager résolument sur la voie de l'économie de la connaissance** : éducation, service public de l'emploi, recherche et enseignement supérieur ;

■ il faut ensuite rétablir **la qualité des services publics français comme facteur d'attractivité du territoire**. Si la France reste parmi les cinq pays les plus attractifs en termes d'investissements étrangers, c'est un fait que les flux baissent et que la France est passée au cours des années récentes de la troisième à la cinquième place. L'image des services publics français, longtemps excellente, se dégrade. Il est urgent de la restaurer, notamment dans le domaine de la justice, de la continuité du service public, de l'adaptation des administrations aux besoins des entreprises. Les services publics doivent prendre une part déterminante au déploiement des pôles de compétitivité, qui constituent la voie d'avenir pour maintenir un secteur industriel performant dans notre pays ;

■ il faut cesser de regarder l'ouverture à la concurrence et le partenariat entre le public et le privé comme des atteintes intolérables au service public, alors qu'ils nous permettent, dans les secteurs *ad hoc*, à la fois d'améliorer le service rendu à l'utilisateur et de **conquérir des marchés étrangers**. C'est parce que la France a une tradition en matière de concession de service public que ses entreprises sont parmi les premières du monde dans le domaine de la gestion des déchets, de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau. C'est parce que la France a tout à gagner de l'ouverture à la concurrence des services publics en réseaux qu'elle doit continuer à réformer ses anciens monopoles (EDF, Gaz de France, La Poste, la SNCF...) ;

■ enfin, l'UMP propose de **créer, aux côtés des principes de continuité, d'égalité et d'adaptabilité, une quatrième loi du service public : la loi de la performance**. Cette loi consiste à exiger des services publics une amélioration constante du rapport entre le coût et la qualité du service rendu. Contrairement à toutes les expériences étrangères, les socialistes pensent qu'il n'y a pas d'autre alternative que «plus de dépenses et plus de service public» ou «moins de dépenses et moins de service public». Ils n'hésitent pas à sacrifier l'avenir de nos enfants et la compétitivité de notre économie sur l'autel de la dépense publique et de l'inflation du secteur public. L'UMP pense au contraire qu'il existe une marge de manœuvre conséquente pour réduire les dépenses publiques tout en augmentant la qualité du service rendu. C'est cette marge de manœuvre qu'il faut dégager pour redresser sans attendre la situation de nos finances publiques tout en améliorant le service public.

---

**5 L'Union pour un mouvement populaire sait que son ambition pour les services publics ne peut pas se concrétiser si les agents publics ne se l'approprient pas. Sa conviction, c'est que les agents publics attendent avec impatience ces nouvelles orientations.**

---

Il existe actuellement, à tous les niveaux de la fonction publique, un profond découragement des agents publics qui s'explique par le manque d'ambition et de vision pour le service public et par l'archaïsme de la gestion des ressources humaines.



# MOTION DE SYNTHÈSE

C'est un fait que l'administration est le plus mauvais employeur de France :

- > quel autre employeur utilise la même règle, celle du point d'indice, pour déterminer le salaire de cinq millions de personnes à la fois, et ne tient aucun compte du mérite, du talent et de la nature de la mission pour rémunérer ses employés ?
- > quel autre employeur gère la carrière de ses agents sans aucune prospective, ni la moindre attention aux profils des postes et des personnes ?
- > quel autre employeur ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour affecter ses agents là où il en a besoin, quand il en a besoin ?
- > quel autre employeur empêche ses employés de se construire une carrière motivante et d'acquérir une expérience professionnelle utile par l'exercice de plusieurs métiers distincts auprès d'employeurs différents ?
- > quel autre employeur espère des résultats de ses cadres supérieurs sans leur donner la possibilité de choisir leurs collaborateurs et d'en récompenser les plus engagés ?

L'Union pour un mouvement populaire entend répondre à l'attente des fonctionnaires par les nouvelles exigences qu'elle fixe au service public et par une réforme gagnant-gagnant des modalités de gestion de la fonction publique autour des cinq principes suivants :

■ les **garanties essentielles du statut général des fonctionnaires doivent être conservées, en particulier le recrutement au mérite, la sécurité de l'emploi et les garanties contre l'arbitraire**. Ces garanties consacrent ce qui fait la force de la fonction publique française : son engagement total au service de la collectivité, sa neutralité, sa déontologie ;

■ en échange, **certaines obligations fondamentales du fonctionnaire doivent être réaffirmées**, en particulier l'obligation de service, ce qui comprend notamment l'amplitude horaire, l'adaptation des horaires aux besoins des usagers, le droit pour les pouvoirs publics d'affecter les agents là où ils en ont besoin. Les agents publics souhaitent relever le défi du changement dans les services publics, mais veulent que leurs efforts soient reconnus. Un régime adapté de rémunération doit permettre de valoriser ceux qui acceptent de prendre des postes plus difficiles ;

■ il faut permettre une véritable **mobilité fonctionnelle** des agents publics au sein de chaque fonction publique et entre les trois fonctions publiques elles-mêmes. Un marché de l'emploi public doit être créé qui donne aux chefs de service la possibilité de choisir leurs collaborateurs et aux agents publics de passer facilement d'une administration ou d'une fonction publique à une autre et de se construire une carrière variée et enrichissante. Cela implique de fusionner les centaines de corps particuliers de la fonction publique dans des cadres de métiers élargis, en réservant éventuellement la réforme aux nouveaux entrants et aux volontaires. Comme sur un marché de l'emploi normal, les vacances d'emploi doivent être connues dans des conditions permettant à chacun de se porter candidat et les nominations intervenir uniquement en fonction de la compétence et des profils ;

■ les **modalités de rémunération des agents publics** doivent être entièrement revues, aussi bien pour tenir compte de l'évolution des compétences dans la fonction publique que

pour augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires. A la rémunération indiciaire, doivent s'ajouter une rémunération en fonction de la difficulté du poste et une rémunération en fonction des efforts et des résultats de l'agent. Les agents qui veulent travailler plus pour gagner plus doivent pouvoir le faire. La « grille » des rémunérations de base doit quant à elle être « repyramidée » pour tenir compte de l'accroissement des compétences ;

■ enfin, le statut général de la fonction publique doit **faire une place à la négociation collective et individuelle entre l'employeur public et ses agents**. Les modalités du dialogue social doivent être revues et pour partie déconcentrées au niveau des services afin d'inciter les partenaires à prendre de vrais engagements et de tenir compte des spécificités de chaque administration. L'agent public et son administration doivent pouvoir prendre des engagements mutuels permettant à l'un comme à l'autre d'avoir une meilleure prévisibilité de la carrière.

**L'Union pour un mouvement renouvelle par ailleurs son ardente recommandation de profiter des départs à la retraite dans la fonction publique pour réduire les effectifs et augmenter simultanément le pouvoir d'achat des agents.** Le partage des gains de productivité entre les finances publiques et les agents publics, s'il devait se faire moitié-moitié, permettrait de rendre près de 7 Mds € au pouvoir d'achat des fonctionnaires d'ici 2015.

**La conviction de l'UMP, qui est au fondement de ces propositions, c'est que l'attractivité de la fonction publique mérite mieux que de reposer sur les avantages du statut général, et doit au contraire procéder du goût pour l'intérêt général et de la passion du service public.**